

SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE
Maître Céline CASTINETTI
Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN
Pôle Excellence Jean Louis, 342 Via Nova, 83600 FREJUS
Tél. : 04.98.11.45.00
karine@alvarez-arlabosse.com

Maître Harald KNOEPFFLER,
Avocat au barreau des Pyrénées-Orientales,
SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER-HUOT-PIRET-JOUBES,
12 Cours Lazare Escarguel - 66000 PERPIGNAN,
Tél. : 04.68.51.22.29 - mail : eurolex@eurolex.fr

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN SEUL LOT
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR**

Sur la commune d'ARGELES-SUR-MER (66700), Chemin de Negue Bous,
dans la Résidence « GOELIA ARGELES VILLAGE CLUB », ensemble immobilier dénommé «
LES IFS », situé au sein du lotissement « LES ALBERES »,

Lot n° 1001 : une UNITE D'HEBERGEMENT située au 2^{ème} étage, portant le n° 210, d'une superficie de 28,78 m²

MISE A PRIX : QUATRE MILLE QUATRE CENTS EUROS (4 400 €uros)

VISITE DES LIEUX : Par la SCP BIELLMANN-MIR-RIVES,
Commissaires de Justice associés à ARGELES-SUR-MER,
le lundi 23 novembre 2026 de 9h30 à 10h30
Rendez-vous sur place.

Cette adjudication aura lieu à l'audience des ventes
devant le Juge de l'Exécution immobilier près le Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN,
dans la salle d'audience située 4 rue André Bosch 66000 PERPIGNAN,
au rez-de-chaussée du tribunal de commerce,
entrée du public par le n° 5 du boulevard des Pyrénées,
LE VENDREDI 11 DECEMBRE 2026 A 9 HEURES

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DU :

La société **CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT (CIFD)**, société anonyme au capital de 124.821.703 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est situé 39 rue Mstislav Rostropovitch – 75017 PARIS, représentée par son dirigeant en exercice, domicilié en cette qualité audit siège, **venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE RHÔNE ALPES AUVERGNE (CIFRAA)**, lui-même venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE FINANCIERE RHÔNE-AIN (CIFIIRA), par suite de fusions-absorptions,

Ayant pour avocat postulant **Maître Harald KNOEPFFLER, membre de la SCP VIAL-PECH DE LACLAUSE-ESCALE-KNOEPFFLER-HUOT-PIRET-JOUBES**, Avocat au Barreau des PYRENEES-ORIENTALES,

Et pour avocat plaident **Maître Céline CASTINETTI**, membre de la **SELARL ALVAREZ-ARLABOSSE**, Avocat au Barreau de DRAGUIGNAN.

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Sur la commune d'ARGELES-SUR-MER (66700), dans un ensemble immobilier dénommé « LES IFS », situé au sein du lotissement « LES ALBERES », cadastré section AR n° 388, 412, 414, 624, 625 et 626, pour une contenance totale de 10ha 18a 23ca,

LOT N° 1001 : Une unité d'hébergement située au 2^{ème} étage du bâtiment, portant le n° 210 sur le plan du 2ème étage, comprenant une entrée, une pièce principale avec coin cuisine, une salle de bains et des WC, d'une surface de 28,78 m² loi Carrez et les 157/10.000èmes des parties communes générales de la copropriété.

La SCP BIELLMANN-MIR-RIVES, Commissaires de Justice associés à ARGELES-SUR-MER, a dressé le procès-verbal descriptif le 16 avril 2024.

OCCUPATION : Le bien consiste en une chambre d'hôtel et fait l'objet d'un bail commercial de logements meublés en date du 23 février 2017 consenti au profit de la société GOELIA GESTION. Le bail se poursuit tacitement

SYNDIC : Cet ensemble immobilier est géré par le Cabinet COTE IMMO, situé boulevard du Canigou – 66700 ARGELES-SUR-MER. La copropriété LES IFS se trouve en outre dans le périmètre de l'Association Syndicale Libre de l'ensemble immobilier LES ALBERES.

FRAIS : Les frais préalables à la vente et ceux ordinaires de vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau des PYRENEES-ORIENTALES.

Pour porter les enchères, l'Avocat devra notamment être en possession d'une caution bancaire irrévocable ou d'un chèque de banque libellé à l'ordre de la CARPA des Pyrénées-Orientales, représentant 10 % de la mise à prix, avec un minimum de 3 000 €.

Outre les charges, clauses et conditions indiquées au cahier des conditions de vente contenant les clauses et conditions générales et particulières de vente sur saisie immobilière, dressé par **Maître Harald KNOEPFFLER et déposé au greffe du Juge de l'Exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN (RG n°24/00042)**, où il peut être consulté, ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, ou encore sur le site www.avoventes.fr.